



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, 21 août 2024

Préavis No. 63/2024 - Règlement et Tarifs des Emoluments du Contrôle des habitants

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Bastien Clerc (1^{er} membre) – Alliance libérale de Prangins**
Louis de Bourbon Parme – Alliance libérale de Prangins
Mme Sonia Gunton – Entente pranginoise
M. Kaya Guner – Entente pranginoise
Mme Fabienne Zingg – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire